

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/09/2007 - Convocation du 19/09/2007  
Compte rendu affiché le : 05/10/2007  
Président de séance : M. Paul LAFFLY  
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	17
Votants	19

**Présents :** M. FAURE; M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. MEYER; Mlle VEYRIER; Mme BROSSARD; Mme GLATARD; Mme WYMANN; Mme MARMONIER; M. GONDELAUD; Mme DESVIGNES; M. MACHURAT; Mlle MILLET; M. BELLOT

**Absents représentés :** M. BOUREZG (pouvoir à Mlle MILLET); M. POINT (pouvoir à M. GONDELAUD)

**Absents excusés :** Mme PERRIN; Mme BERRA; M. FORGET

**Absents :** M. CHRETIN; M. GOSSET; Mme ZULI; M. FERNANDES; Mme LABASOR.

## Objet : Modification du tableau des effectifs

Afin de permettre des avancements de grade, il est nécessaire de procéder à une modification du tableau des effectifs.

Le Comité Technique Paritaire qui s'est réuni le 20 Septembre 2007 a émis un avis favorable à cette modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> Octobre 2007.

- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe (et suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, grade actuellement détenu par l'agent concerné).
- Création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2<sup>ème</sup> classe (et suppression d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1<sup>ère</sup> classe, grade actuellement détenu par l'agent concerné).

## **Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Budget Primitif 2007,
- VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 20 septembre 2007,
- **ADOpte la modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> octobre 2007 comme décrite ci-dessous :**

Création	Nombre	Suppression	Nombre
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1
ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	ATSEM de 1 <sup>ère</sup> classe	1

- **DIT que les crédits nécessaires au financement de ces postes sont prévus au Budget Primitif, article 64111,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.**

*Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.*

Pour Extrait Conforme,  
NEUVILLE-SUR-SAÛNE,  
Le 27 septembre 2007  
Le Maire,  
Paul LAFFLY.

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en préfecture le 10/10/2007  
Publication ou affichage du 10/10/2007  
Paul LAFFLY,  
Maire.

